



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & D'ORANGE

Le je je



La journée d'étude à l'APAHF
p. 4



L'application Roger Voice
p. 8



Témoignage : Patrick Boulay au 3639
P. 12

97

Automne
2018
trimestriel

www.atha.fr
contact@atha.fr

LA RQTH ÉVOLUE

La Reconnaissance Administrative de la Qualité de Travailleur Handicapé.

Un récent décret vient modifier les règles applicables pour la **RQTH**.

Ainsi, une attestation sera automatiquement délivrée à plusieurs catégories de personnes handicapées :

- les bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés victimes d'accidents du travail ou de maladies professionnelles,
- les titulaires d'une pension d'invalidité,
- certains bénéficiaires d'emplois réservés,
- ainsi que les titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité au titre de la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires.

Par ailleurs, toute décision d'attribution de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » et de l'allocation aux adultes handicapés précise à son titulaire qu'il est bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'insertion professionnelle, sans qu'il soit nécessaire d'accomplir une démarche supplémentaire de RQTH. Enfin, toute demande de renouvellement auprès de la MDPH proroge les effets du bénéfice de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé qui a été délivrée au titre d'une précédente décision de la CDAPH, dans l'attente du renouvellement. Cette mesure évitera ainsi les ruptures de droit de manière à ne pas léser l'usager confronté à des délais de traitement parfois très longs. Cela suppose néanmoins que la demande ait été faite avant l'échéance.

Par ailleurs, la loi pour l'avenir professionnel prévoit que la RQTH pourra être délivrée à titre définitif quand le handicap est irréversible.

Source La FNATH

REVALORISATION DE L'AAH

L'Allocation aux Adultes Handicapés

Le Décret n° 2018-948 du 31 octobre 2018 (JO du 03/11/2018) procède à une revalorisation de 5 % du montant de l'AAH pour atteindre 860 euros mensuels pour une personne seule à taux plein contre 819 euros jusqu'à présent pour les allocations dues à compter de novembre 2019.



Cette majoration ne sera effective pour les bénéficiaires que lors du versement de décembre.

Ce même décret modifie aussi le coefficient multiplicateur permettant le calcul du plafond de ressources pour les bénéficiaires de cette allocation en couple le faisant de 100 % à 89 % (article D 821-2 du code de la sécurité sociale).

Enfin, l'AAH qui devrait passer à 900 euros en novembre 2019 ne sera pas revalorisée en avril 2019, mais en 2020 et seulement de 0.3 %.



Pour savoir si vous pouvez percevoir l'AAH, vous pouvez utiliser un simulateur.

Simulateur de droits aux aides sociales (Mes-aides) <https://mes-aides.gouv.fr/>

Rappel :

La demande d'allocation doit être faite auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH), qui aide la personne et la renseigne sur ses éventuels autres droits.

Source : Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP)

Sommaire

- **2** : La RQTH
Revalorisation de l'AAH
- **3** : Éditorial
- **4 & 5** : La journée d'étude de l'APAHF
- **6 & 7** : Handiamo
Journée CCUES à Lyon
- **8 & 9** : L'application Roger Voice
- **10 & 11** : L'accessibilité numérique
Orange, Vincent Anioert Expert
- **12 & 14** : Témoignage : Patrick Boulay
au 3639
- **15** : Pourquoi soutenir l'Atha en 2019 ?
- **16** : Bulletin d'adhésion 2019



atha

Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
Mail : contact@atha.fr
Site web : www.atha.fr

Parution en décembre 2018

Avec le soutien du COGAS La Poste
et Orange S.A

Fondateur : Djamel Nedjma
Directrice de Publication :
Françoise Fournier
Comité de Rédaction :
Françoise Fournier
Ghislaine Belda
Maryvonne Bodin
Edwige Zettor
Jean-Luc Trouillard

I.S.S.N. 1292-5438

Couverture : direction artistique « Atha »

Impression : M4 Conseil



Imprimé sur papier 100 % recyclé



Chère Lectrice, Cher Lecteur,

L'Association a encore connu un automne chargé en activité montrant par la même son dynamisme, pour toujours être présente lorsqu'il s'agit de se positionner sur le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au travail dans nos deux Entreprises respectives.

L'ATHA a participé à diverses réunions avec les instances de la Poste ou d'Orange où elle n'a pas manqué de mettre en exergue les problématiques que pose parfois le maintien dans l'emploi. En effet, les réorganisations récurrentes que connaissent nos entités nécessitent une importante réflexion quant au management du handicap. La mise en place de nouvelles façons de faire n'est pas toujours aisée et manque parfois de visibilité .

Dans cet objectif, l'ATHA s'enrichit aussi en assistant à des journées d'étude en l'occurrence, celles organisées par l'APAHF ou en prenant contact avec des structures travaillant dans le domaine de prédilection de notre Association . C'est parfois en osant aller voir ailleurs que notre expérience s'enrichit et que nous pouvons transférer des nouveaux outils pour ensuite avancer dans nos propositions de solutions.



Françoise Fournier,

Présidente de l'ATHA

LA JOURNÉE D'ÉTUDE DE L'APAHF : "Handicap : heureux malgré tout "

Sébastien HUMBERT, Président de l'APAHF (Association Pour l'Aide au Handicap du Ministère des Finances), Association amie de l'ATHA, organisait comme chaque année une journée consacrée à un thème précis en lien avec le handicap. Elle a eu lieu le vendredi 5 octobre dernier.



Le sujet choisi était

« **Handicap : heureux malgré tout !** ». C'était une bouffée d'air pur dans un monde où le quidam pourrait bien y voir le contraire. En effet, accoler les termes de handicap et heureux peut sembler déjà presque qu'une gageure mais oser en parler pendant toute une journée apparaît comme irréaliste. Et pourtant, la réalité prouve l'inverse. En effet, de nombreuses personnes presque toutes paraplégiques ou hémiplegiques ont débattu sur le thème d'être à la fois en situation de handicap et heureux dans la vie, de ce que l'on fait et/ou de ce que l'on est, et ce malgré les difficultés physiques et/ou psychologiques.

Fanny TITAUD, jeune femme d'une trentaine d'années atteinte d'une trisomie 21, parrainait cette journée avec sa joie de vivre qu'elle a transmise très rapidement à l'assemblée présente. La matinée était consacrée à la question

« **Handicap et société inclusive : mythe ou réalité** ».

M. Pierre DENIZIOT a apporté son témoignage en tant que conseiller régional d'IDF en situation de handicap, en charge des questions liées à l'accessibilité. Il raconte son parcours avec beaucoup d'humour. M DENIZIOT a vu sa croissance bloquée. « On me reconnaît de très loin », glisse, avec humour, celui qui est également adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt chargé, depuis 2008, des questions liées au handicap.

« Cette thématique va de soi, car elle me concerne personnellement ». Il dit être le premier à ce poste de la région avec ce type de handicap et ajoute que la thématique de l'accessibilité est

multiple car il faut avoir des notions en voirie, en sport, dans l'éducation, etc. M DENIZIOT a aussi une autre casquette ; Il est neuropsychologue à l'hôpital, ce qui lui permet aussi d'avoir une autre approche du handicap.

Puis, une vidéo interview d'Ugo DIDIER, jeune nageur handisport de haut niveau a été projetée à l'assemblée. Ugo 16 ans, est nageur de l'équipe de France, sacré champion du monde sur 100 m dos en décembre 2017. Il est né avec les pieds bots et les membres inférieurs atrophiés. Passionné de sport, il ne pouvait pratiquer que la natation. « **Je ne peux ni courir, ni sauter** », explique-t-il avec une once d'humour. Mais dans l'eau, le nageur de Cugnaux, où il s'entraîne majoritairement, affole les chronos, notamment sur le dos. Au cours de l'été 2018 après son bac S, il enchaîne les qualifications pour les championnats d'Europe à Dublin.

Après ces témoignages captivants et ponctués d'humour, une table ronde est organisée.

Plusieurs personnes y participent parmi lesquelles M Olivier HARLAND, Directeur de projet de la « **Mission différences** » à France Télévision qui, au cours de ce débat, fait partager non sans pointe d'ironie, son quotidien et point de vue sur l'évolution de la place des personnes handicapées dans la société. Selon lui, le handicap est plus visible à la télévision et également dans la rue, dans les commerces et dans les transports. De ce fait, les personnes handicapées renvoient une image plus positive faisant que leurs qualités et compétences sont davantage reconnues, en particulier dans l'emploi, ainsi que les améliorations qu'elles apportent dans les domaines de la technologie et de l'économie.

La matinée se termine par le témoignage d'Anne-Sophie PARISOT qui fait partager son enthousiasme en affirmant avec un regard malicieux et une voix énergique que « sa différence physique disparaît sous sa robe d'avocat ». Anne-Sophie,

LA JOURNÉE D'ÉTUDE DE L'APAHF

Suite,

tétraplégique dès sa prime enfance, a exercé la fonction d'attachée parlementaire auprès d'un sénateur, période pendant laquelle elle a travaillé sur la loi du 2 février 2005. Elle explique en souriant qu'elle ne pouvait pas accéder à son lieu officiel de travail.

Aujourd'hui, devenue avocate, elle doit s'assurer avant de plaider que la salle est accessible. Son domaine de prédilection est le droit public et du handicap. Elle affirme avoir la ferme volonté d'enfoncer des portes et de « rendre accessible » (dans tous les sens du terme) la justice aux plus vulnérables d'entre nous. Son témoignage se ponctue par cette phrase porteuse d'espoir **« il faut se faire violence, c'est comme se lancer dans le vide, mais au final cette prise de risque s'avère salvatrice »**.

L'après-midi, Geoffrey BUGNOT jeune humoriste aborde son handicap, la tétraplégie, avec énormément, d'autodérision. Il raconte ce qui le pousse à écrire des sketches lui permettant d'exprimer ses sentiments, ses pensées et ses réflexions sur le handicap.

Puis, vient le tour de M. Édouard BRAINE, ancien diplomate et Bertrand BESSE-SAIGE, philosophe qui viennent expliquer leur projet intitulé **« L'homme qui roule »**. L'homme qui roule est une sculpture réalisée à quatre mains par Guy TABURIAUX et Bertrand BESSE-SAIGE ayant prêté ses mains imaginaires car paralysé suite à un accident. La sculpture représente un personnage qui semble naître d'un mouvement créateur où deux volutes représentant son fauteuil donnent naissance



pour l'une à un corps glorifié se levant dans une aspiration irrésistible, l'autre à un arc dans une tension extrême où s'expriment les contraintes de l'existence. **« L'Homme qui roule »** se veut l'archétype moderne de l'homme blessé, malade et/ou handicapé, tout comme **« l'Homme qui marche »** de GIACOMETTI qui se veut le symbole de l'homme bougeant avec détermination. Le projet commun ayant réuni Bertrand BESSE-SAIGE et Édouard BRAINE est de créer un nouveau paysage culturel international où seraient représentés les déficits et leurs résiliences. Ce projet se concrétisera le jour où la sculpture de « L'Homme qui roule » sera exposée définitivement auprès de « l'Homme qui marche » de GIACOMETTI devant l'**UNESCO**.

La seconde partie de l'après-midi a été consacrée au thème de l'accomplissement de soi au-delà des stéréotypes liés à une situation de handicap. Lors de cette table ronde, plusieurs personnes en situation de handicap, chefs d'entreprise, sportifs de haut niveau ou responsables associatifs, prennent la parole pour débattre de cette question. Ce débat permet de réaliser que l'on peut être en situation de handicap et se concrétiser professionnellement et/ou sportivement. Il suffit souvent d'être volontaire et entouré de personnes croyant en vous. La capacité de résilience se trouve alors atteinte et des capacités jusqu'alors insoupçonnées jaillissent.

L'heure avançant, le Président Sébastien HUMBERT, aidé de Fanny TITAUD, ont clôt cette journée où l'enthousiasme pouvait se lire sur les visages. C'était une belle leçon de vie donnée par les intervenants qui toute la journée du « haut de leur fauteuil » n'ont pas cessé de narguer l'image du handicap.

<https://www.apahf.org>

HANDIAMO !

Handiamo ! est une société cofondée en mars 2011 par Michaël JEREMIASZ, champion paralympique et ancien N°1 mondial de tennis fauteuil, son frère Jonathan JEREMIASZ très engagé dans l'économie sociale et solidaire (Président du Mouves) et Richard WARMOES, ancien entraîneur de tennis de Michaël JEREMIASZ et ancien Directeur Général du stade Jean Bouin de Paris.

Au travers d'un socle de valeurs universelles (non-discrimination, solidarité et justice sociale, responsabilité de chacun, etc) ils ont pour objectif d'accompagner dans leur carrière les sportifs paralympiques qu'ils représentent, en leur permettant notamment d'obtenir les moyens financiers nécessaires pour financer leur carrière sportive.

Leur second objectif est de contribuer par leurs actions à changer le regard, les relations et les pratiques entre le monde dit « valide » et le monde dit « handicapé ». Ils organisent pour cela en direction des entreprises, des collectivités ou des établissements scolaires et universitaires, des événements et des conférences de sensibilisation au handicap à partir du sport en mettant les participants en situation réelle de handicap. L'objectif est de faire prendre conscience que même en situation de handicap, on peut relever des défis.

La prise de conscience est rapide et implacable, la difficulté est vécue en direct déclenchant par la même, une prise de conscience comme quoi il est possible d'y arriver, quelle que soit sa situation personnelle. La participation à ces événements différenciant et impactant amène un changement de regard rapide sur le handicap. En effet, durant ces épreuves la personne « lambda » s'aperçoit qu'elle peut elle aussi demain, devenir « handicapée » et néanmoins poursuivre ou reprendre son activité professionnelle.



Les personnes en situation de handicap prennent également part aux événements organisés par Handiamo !. Elles réalisent à cette occasion que les limites qu'elles s'étaient elles-mêmes fixées inconsciemment ou non deviennent franchissables dès lors qu'un accompagnement existe. Le fait de franchir des limites amène le sentiment d'être en capacité d'aller plus loin dans sa vie courante, voire professionnelle.

Chaque événement organisé par **HANDIAMO** intègre la présence et l'intervention de champions paralympiques. Il s'agit d'une démarche participative et novatrice qui fait tomber les barrières en cassant les codes. Elle permet aux dirigeants et collaborateurs des entreprises d'aborder le handicap différemment, en leur procurant à la fois du plaisir mêlé de sensations très fortes.

Tous les événements organisés par Handiamo ! se terminent par un moment convivial permettant des échanges dénués de tous préjugés entre les champions paralympiques présents et les collaborateurs de l'entreprise. Moment où « on laisse souvent parler les tripes » selon le jargon fédérateur.



Une des valeurs clé qui se dégage de la société Handiamo ! est la responsabilité. En effet, il est nécessaire que chacun, personnellement ou socialement favorisé ou défavorisé assume sa part individuelle d'effort et de volonté pour contribuer à son épanouissement personnel et à l'harmonie collective.

Dès son origine, Handiamo ! s'est fixé pour objectif de contribuer aux changements de regards, de

HANDIAMO !

Suite

relations et de pratiques entre « **le monde du handicap** » et « **le monde valide** », vers davantage de justesse et d'égalité. C'est l'esprit qui anime cette société qui intervient également auprès des entreprises dans l'élaboration de leur politique handicap.

Si la majorité des événements organisés partent de la pratique sportive paralympique et de la démarche participative, **Handiamo !** peut aussi intervenir uniquement sur l'organisation de conférences sur des thématiques spécifiques comme par exemple « **Comment faire de sa différence une force** », « **Performance et handicap** » ou « **Comment affirmer son talent et son leadership lorsqu'on est une femme en situation de handicap** », « **Gestion de crise, capacité de rebond et d'innovation** ». Ces conférences sont toujours données par des champions paralympiques qui sont également de brillants conférenciers.

Reconnue pour la qualité de sa démarche pédagogique, **Handiamo !** est maintenant également sollicitée par les entreprises pour organiser des événements destinés à créer du lien entre les collaborateurs.

Pour en savoir plus sur la société **Handiamo !** vous pouvez consulter le site :

www.handiamo.com



ORANGE JOURNÉE

CCUES À LYON

Le 19 septembre dernier s'est déroulé à Lyon le séminaire organisé à l'initiative du CCUES d'Orange. Les Associations du secteur solidarité y étaient conviées. Françoise FOURNIER, notre Présidente, Josefina ZAMBRANO administrateur accompagnée par notre infatigable interprète en langage des signes, Alice JOLIVOT y étaient présentes. Après un tour de table rapide des Associations représentées, les différents membres du bureau du **CCUES** ont pris la parole pour expliquer qu'ils souhaitaient profiter de cette matinée pour mieux connaître le secteur solidarité. Secteur auquel le **CCUES** attribue des moyens financiers qui permettent la mise en place d'actions ponctuelles appelées à devenir pérennes selon leur nature.

Puis, la parole fut donnée plus longuement aux diverses Associations par la voix de leur présidents respectifs pour faire part aux différents participants des missions dévolues à leurs structures. Françoise FOURNIER a ainsi présenté les différentes missions de l'ATHA liées au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au travail. Elle a insisté sur la notion de situation afin d'expliquer qu'une personne handicapée a des compétences professionnelles, qu'elle doit absolument faire valoir passant outre le handicap qui n'est qu'un aspect de son individualité. Puis elle a évoqué les différentes manières dont l'Association se doit d'intervenir aussi bien auprès de la personne en situation de handicap que des différents acteurs de l'Entreprise. Les divers participants se sont montrés réceptifs et de nombreux échanges ont pu avoir lieu.

En outre, cette réunion a permis à Josefina ZAMBRANO de poser une question importante aux représentants du **CCUES** concernant la prise en charge des frais relatifs aux établissements de vacances accessibles et non conventionnés **CCUES** des salariés en situation de handicap. Josefina Zambrano et Franck LORY sont en contact avec la personne concernée pour le suivi du dossier.

L'APPLICATION ROGER VOICE



Les personnes sourdes, malentendantes, sourdes aveugles et aphasiques ont la possibilité maintenant d'utiliser le service voix de leur téléphone, imposé aux opérateurs téléphoniques par la loi " **pour une République numérique** ".

C'est une avancée majeure pour les 5 millions de personnes qui ont donc désormais la possibilité d'utiliser le service voix de leur téléphone pour appeler un ami, prendre un rendez-vous chez le coiffeur ou réserver une table au restaurant comme tout à chacun.

Pour appeler ou se faire appeler, les clients sourds et malentendants d'Orange, Bouygues Télécom et SFR doivent télécharger sur leur smartphone l'application RogerVoice. L'application permet aussi de transcrire la parole en texte et le texte en parole, automatiquement, ou avec l'aide d'un scripteur humain où tout se fait en simultané.

Tous les mois, les sourds et malentendants qui utilisent Roger voice ont une heure de communication gratuite offerte par leur opérateur, comme le prévoit la loi.

Le résultat est unique au monde selon le président de la Fédération des Télécom, Michel Combot : "C'est donc un service qui va permettre d'intégrer plusieurs fonctionnalités, de la transcription texte à la synthèse vocale, jusqu'à la traduction en langue des signes ou en langage parlé complété.

C'est une première mondiale que d'intégrer autant de fonctionnalités dans une seule application. Les personnes sourdes et malentendantes pourront appeler qui elles veulent avec un service et choisir leur mode d'interaction.

Un service à la portée de tout le monde

Le dispositif va monter progressivement en puissance, le temps d'adapter l'offre à la demande, et de former, surtout, un plus grand nombre d'interprètes en langue des signes. C'est pourquoi les personnes sourdes et muettes qui utilisent ce nouveau service n'ont qu'une heure de communication gratuite mensuelle pour commencer.

En 2021, ce sera trois heures, puis cinq heures mensuelles en 2026. En parallèle, la loi impose aux services publics et aux grandes entreprises de rendre également accessible leurs services clients.

La start-up française Roger Voice a été choisie

Un décret consacré aux personnes handicapées oblige en effet les opérateurs à donner accès, gratuitement, à une heure de communication par mois aux personnes sourdes et malentendantes, via une traduction de la conversation dans la langue de leur choix.

Tous vos appels sous-titrés



La Fédération FFTelecoms, qui regroupe quinze opérateurs téléphoniques dont Altice SFR, Bouygues et Orange, a choisi la start-up française Roger Voice pour développer son application, tandis que l'opérateur Free (groupe Iliad) s'est appuyé sur l'entreprise DEAFI pour développer le relais téléphonique Free.

La complexité du développement de la plateforme téléphonique tient au fait que la loi demande qu'une réponse soit apportée à la fois aux sourds, aux malentendants, aux sourds aveugles et aux aphasiques (affection qui va de la difficulté de trouver ses mots à une impossibilité de s'exprimer).

L'APPLICATION ROGER VOICE

Suite,

Au moment de passer l'appel, la personne sourde ou malentendante voit s'afficher sur son écran une liste de différentes options : un interprète en langue des signes, un « **codeur en langue parlée complétée** », ou un appel visuel avec transcription du sous-titrage et correction par « **un scribe** ».

Un temps de mise en relation permet ensuite à la personne sourde ou malentendante d'expliquer à l'interprète la nature de la communication.

« Bonjour, vous êtes en relation avec la plateforme téléphonique Roger Voice, une personne sourde cherche à vous joindre. Je suis interprète et je vais traduire votre conversation », entendra l'interlocuteur du sourd ou malentendant.

Pour les sourds aveugles, la conversation sera transcrite sur une interface braille, la réponse du sourd aveugle étant ensuite vocalisée à son interlocuteur, a précisé Olivier Jeannel, créateur de **Roger Voice**.

La loi prévoit une mise en oeuvre progressive du dispositif. À partir du 8 octobre, les opérateurs sont tenus d'offrir une heure d'appel gratuit par mois.

À partir du 1er octobre 2021, le temps d'appel passera à 3 heures par mois, puis à 5 heures par mois à partir du 1er octobre 2026.

Mais à l'heure actuelle, il n'existe que 500 interprètes en langue des signes, et un diplôme d'interprète pour les personnes aphasiques reste à créer.



« Aujourd'hui, on n'a pas assez (d'interprètes) si on veut demain ouvrir un service qui fonctionne 24 H/24. D'où le choix du législateur de s'appuyer sur une montée en charge pour que dans le même

temps les pouvoirs publics puissent impulser une dynamique qui permette de développer les formations d'interprètes en langue des signes, de codeurs en LPC [langue française parlée complétée], de professionnels spécialisés, en direction des publics aphasiques », a expliqué Jérémie Boroy.

La loi concerne également les services publics et les entreprises réalisant plus de 250 millions d'euros de Chiffre d'Affaires, qui sont censés rendre, leurs services accessibles aux personnes sourdes et malentendantes de 8 h 30 à 19 h du lundi au vendredi.

Si certains ont déjà pris des mesures en ce sens depuis plusieurs années, d'autres sont en retard, selon les Associations et les opérateurs téléphoniques.

Sur les cinq millions de personnes qui ont, à des degrés très divers, un rapport à la surdité, 500 000 personnes sourdes sévères ou sourdes profondes sont **« empêchées face au téléphone »**

A noter :

Les liens pour télécharger l'application mobile :

<http://bit.ly/RogerVoiceAppStore> (iOS)

<http://bit.ly/RogerVoicePlayStore> (Android)



**Assemblée Générale
2019**

**les 28 et 29 mars
à Lyon-Oullins**

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ORANGE :

VINCENT ANIORT, EXPERT

Vincent Aniort est devenu tétraplégique suite à un accident de vélo au cours duquel la moelle épinière a été touchée. Vincent se destinait à l'époque à une carrière de chercheur scientifique dans le domaine de l'enzymologie. Mais, son DEA en poche, il est victime de cet accident, l'obligeant à revoir le parcours auquel il se destinait. En effet, la rééducation était très longue, et Vincent souhaitait rompre entre « **l'avant et l'après** » accident. À l'époque, déjà féru d'informatique, il apprend qu'une formation sur la conception de multi médias informatique de 6 mois existe à l'Institut Garches à destination des personnes en situation de handicap. Il saisit alors cette opportunité. Après cette formation, il se lance dans le free-lance de par son réseau dans le domaine de la santé grand demandeur à l'époque, d'outils informatiques. Après avoir travaillé pendant quelques années en indépendant pour différentes Sociétés et Associations, il décide en 2007 de changer en cherchant un poste de " développeur informatique " dans une grande Entreprise. France-télécom lui répond alors positivement pour un emploi sur Toulouse mais c'est trop *loin de son Paris*.

Non seulement Vincent est développeur informatique mais est très investi dans l'accessibilité de par son propre handicap. Lors d'une seconde entrevue, son profil accessibilité numérique intéresse fortement l'Entreprise axée sur les technologies de communication. Il est finalement embauché à Guyancourt au département informatique, où il s'occupe plus précisément de tout ce qui concerne l'accessibilité numérique, mis en place en 2005, à l'initiative d'Olivier DUCRUIX, Administrateur de l'Atha.



A l'époque, l'accessibilité numérique n'en est qu'à ses balbutiements contrairement à celle des bâtiments d'Orange déjà bien avancée.

Le choix de travailler dans le domaine de l'accessibilité lui semble naturel. Même si sa situation personnelle en a été un des fondements fédérateur, il a très tôt pris conscience que l'accessibilité numérique est un créneau qui ne peut que se développer. Aussi, cette évidence bien en tête et bien qu'ayant un DU d'accessibilité en poche, il continuera à s'auto-former jusqu'à en faire son métier : expert.

Il s'agit en réalité d'un métier support dans lequel il apporte de l'aide aux projets informatiques en passant par la formation jusqu'aux utilisateurs finaux. Le but est de rendre tous les supports informatiques accessibles et cela quel que soit le type le handicap, Même s'il est vrai que les personnes présentant un handicap visuel ont davantage de difficultés que les autres, l'accessibilité bénéficie à tous handicap ou pas !



Son intervention s'effectue aussi sur les progiciels avec un rythme différent dû au fait que ces derniers sont fabriqués par des prestataires qui peuvent aussi se montrer soucieux de l'accessibilité et sont donc preneurs d'informations. Pour divers projets, Vincent forme l'ensemble de l'équipe (concepteur, chef de projet, développeurs, qualifieurs...), met en place les bonnes pratiques méthodologiques, propose des outils aidant à la

ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE ORANGE : VINCENT ANIORT, EXPERT, suite

mise en accessibilité et fait donc appliquer des recommandations internationales d'accessibilité.

Par exemple pour les développeurs, il convient de tester leur code et suivre les corrections afin que leurs développements soient accessibles. Pour s'assurer en fin de processus que l'accessibilité est optimale, il faut, également, procéder à des essais **«utilisateurs»** consistant à faire tester une application à des utilisateurs en situation de handicap. Le travail de Vincent est aussi de faciliter la tâche des équipes projet développant de sites web en leur proposant **« des briques toutes faites »** c'est-à-dire possédant des composants d'interface chartés Orange (boutons, carrousel) et déjà accessibles, prêt à l'emploi.

Ainsi, lorsque les personnes utilisent ces **« briques »** dès la conception de leurs sites, ces derniers ont davantage de chance d'être accessibles dès leur mise en ligne, tout au moins de partir sur de solides bases. Un des outils phares du nom de **« Boosted »** permet de fabriquer des interfaces des sites WEB qui sont chartés par Orange.

Vincent adhère à l'ATHA, depuis deux ans. Il a connu l'Association par l'intermédiaire d'Olivier DUCRUIX administrateur depuis quelques années. Pour lui, y adhérer lorsque l'on n'est soi-même en situation de handicap dans l'Entreprise semble bien plus qu'évidente. L'idée est de venir en aide aux personnes handicapées afin de les maintenir dans l'emploi. L'avantage de l'ATHA selon Vincent est de bien connaître les rouages d'Orange et de la Poste. Mais, il pense que l'ATHA n'est pas encore assez connu notamment chez Orange. C'est une des raisons pour laquelle il est essentiel de communiquer.

Avec ses collègues en situation de handicap ou non, il évoque très facilement l'ATHA. Le sujet du handicap est récurrent lors des échanges. Dans son travail, il collabore souvent avec Patricia LOUBET,



ergonome chez Orange (article cf. Lien n° 95).

Lors de la mise en place du nouveau site de l'ATHA, Vincent a contribué fortement à sa mise en accessibilité. Travail qu'il continue à faire en veillant à l'accessibilité du site, par le déclenchement régulier d'audits.

En plus de l'ATHA, Vincent adhère aussi à l'APF France Handicap où il est élu au niveau régional (Ile-de-France) et départemental (Paris). Auprès du siège de l'APF, il est aussi référent **« accessibilité numérique »**. Il participe aussi aux différentes négociations sur les mesures et les lois prises en faveur des personnes en situation de handicap notamment au niveau de l'accessibilité numérique tant pour les services, documents et sites internet publics ou privés. Cela lui offre l'impression de participer à l'avancée des mesures en général pour l'insertion.

En conclusion, Vincent est plein d'optimisme sur l'évolution de l'accessibilité numérique aboutissant au fait que de plus en plus de métiers pourront être exercés par des personnes en situation de handicap. C'est un domaine pour lequel, il semble vouer une passion sans fin.

<https://boutique.orange.fr/informations/accessibilite-autonomie/>

TÉMOIGNAGE : PATRICK AU 3639,

Si vous composez le 3639, vous serez peut être accueilli au téléphone par Patrick BOULAY, au Service Client du Centre Financier La Banque Postale de Nantes (44).

Patrick, 50 ans, a le statut RQTH (Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et, est adhérent à l'ATHA, membre de la région Bretagne-Pays de Loire.



Patrick est atteint d'hydrocéphalie non dérivée qui se caractérise par une accumulation excessive de liquide qui se trouve autour du cerveau. Cette pathologie a pour conséquence concernant Patrick à un déséquilibre à la marche, ce qui l'oblige à se déplacer lentement et à contourner avec difficultés les obstacles se présentant devant lui pour éviter toute chute.

Les premiers signes de ce déséquilibre sont apparus après la naissance de Patrick au moment de faire les premiers pas.

Dès l'âge de 2 ans, Patrick parviendra néanmoins à avoir une marche autonome, arrivant même à courir jusqu'à l'âge d'entrer au collège. Pour autant, Patrick n'échappera pas aux remarques désobligeantes de certaines personnes, du fait de sa lenteur dans ses déplacements et de ses risques de chutes.

A l'âge de 7 ans lors d'une chute, Patrick se fracture le crâne. Il sera hospitalisé au CHU pendant 10 jours. C'est à l'issue de ce séjour en milieu hospitalier que les médecins constateront définitivement sa pathologie qui n'évoluera pas de façon positive.

Cela ne l'empêchera pas pour autant d'avoir une scolarité normale, tout en étant dispensé de sport au collège. Au lycée, il s'orientera vers un bac gestion comptabilité, en prenant le car scolaire chaque jour.

Son bac en poche à 19 ans, il décide de poursuivre ses études par correspondance et en cours du soir à Nantes, pour obtenir un BTS. Mais il devra abandonner, car cela devenait trop difficile et fatigant du fait de la distance à parcourir pour se rendre à Nantes le soir (130 kilomètres aller/retour).

A 23 ans, Patrick passe avec succès le concours d'agent d'exploitation à La Poste.

A l'aide de Jean-Pierre Hurtaud également membre actif de l'Atha, Patrick obtiendra le statut RQTH, et grâce à lui, sera titularisé dans son poste au centre Financier de Nantes.

La première difficulté sera d'arriver à trouver un logement adapté sur NANTES et sa première année à son poste de travail sera compliquée, le handicap de Patrick étant mal accepté à l'époque par certains collègues.

Cela aboutira à une violente crise d'eczéma qui amènera Patrick à faire plusieurs cures. Pris en charge par Jean-Pierre HURTAUD, la situation professionnelle redeviendra normale un an après. Patrick aura en effet l'occasion de pouvoir changer de service.

Pendant 7 ans, il travaillera au service des dossiers Epargne puis à celui des comptes courants, pour être finalement affecté au service accueil téléphonique. Fonction qu'il occupe toujours aujourd'hui.

Patrick travaille à 90 %, car il doit se rendre 2 jours par semaine le matin (mardi et jeudi), chez son kinésithérapeute, 30 minutes avant sa prise de service.

De plus, du fait de sa lenteur pour se déplacer et arriver à son poste de service chaque matin, cela

TÉMOIGNAGE :

PATRICK AU 3639, Suite

lui nécessite un certain temps. Il arrive en voiture et gare son véhicule au parking souterrain sur un emplacement qui lui est réservé. Ensuite il accède à un ascenseur avec ses 2 cannes pour se rendre au 5ème étage.

A la sortie de l'ascenseur il utilise un petit chariot roulant de cuisine pour se rendre à son poste de travail. Ce même petit chariot qu'il utilise le midi pour se rendre au restaurant administratif situé au 3ème étage. Ce qui lui permet en même temps de déposer son plateau repas et être ainsi autonome. Il s'en sert également pour se rendre à la photocopieuse. Même temps de parcours le soir pour quitter son service.

Heureusement, à ce jour, coté professionnel, Patrick se plaît dans sa fonction actuelle qu'il trouve parfaitement adaptée à son handicap. D'autant plus qu'il travaille dans son service, en parfaite entente avec ses collègues qui sont au nombre de 59.

Patrick peut de plus également compter sur le total soutien de son Responsable de Service, Frank LE GALL, qui depuis qu'il a fait connaissance avec Patrick, reste très attentif et sensible au personnel en situation de handicap.



J'en ai eu la confirmation lorsque j'ai rencontré personnellement Frank LE GALL, qui a accepté de me recevoir pour me faire part de ses relations professionnelles avec Patrick. Il m'a expliqué qu'à titre personnel et professionnel, le fait de côtoyer au quotidien des personnes en situation de handicap lui permettait d'avoir un autre regard



sur les petits tracas du quotidien, de davantage les relativiser

« Nous avons tous un rôle à jouer pour faire évoluer le rapport au handicap. Notre travail commun au quotidien permet de lever les a priori, d'avoir non pas un regard de compassion mais de partage. De nos différences, construisons notre complémentarité et donc notre force collective. »

Frank LE GALL n'accorde pas pour autant de faveurs à Patrick du fait de son handicap. Il le considère au même titre que ses autres collègues, uniquement sur ses qualités professionnelles et humaines. Il arrive même à faire de l'humour avec le handicap de Patrick, démontrant ainsi sa sincérité à son égard.

Frank LE GALL a aussi saisi l'opportunité du handicap de Patrick, pour que les aménagements nécessaires au poste de travail d'une personne en situation de handicap, puissent également profiter à tout le personnel du service. Ainsi il en découle l'amélioration des conditions de travail permettant de prévenir et d'éviter l'apparition de nouvelles situations de handicap. Pour trouver les meilleures solutions possibles, Monsieur Le Gall n'hésite pas à faire appel au préventeur.

Par son témoignage, Frank LE GALL démontre que lorsqu'un manager a la volonté d'être à l'écoute d'un agent en situation de handicap, La Poste a les moyens de pouvoir faire appliquer sa politique en faveur du maintien dans l'emploi.

Aujourd'hui, Patrick vit au quotidien avec son handicap qu'il accepte malgré lui. Il ne peut pas

TÉMOIGNAGE :

PATRICK AU 3639, fin

utiliser les transports en commun classiques mais préfère conduire un véhicule adapté.

Pour se déplacer à pied, il utilise 2 cannes et depuis 2017 un déambulateur. Le fait de devoir se déplacer lentement et la crainte de chuter, lui demande une vigilance permanente. Surtout depuis sa dernière chute grave qui est intervenue en 2013, lorsqu'il est tombé chez un commerçant. Ce qui lui a occasionné une fracture du dos avec plusieurs vertèbres abimées.



Patrick a eu un grand moment de découragement à la fin de la trentaine. Car Patrick vit seul. Mais il a découvert Handisport qui lui a permis de pratiquer le tennis de table, qu'il pratique moins maintenant. Il s'est beaucoup investi à Handisport en ayant été élu membre du Conseil d'Administration. Il en a même assuré la présidence pendant une période. En découvrant certains nageurs de la section Handisport, Patrick a voulu relativiser sa situation, en se disant qu'il y avait beaucoup plus grave.

Et c'est vrai qu'à ce jour, celui qui connaît bien Patrick a toujours l'image de quelqu'un de très agréable, toujours souriant, qui ne veut surtout pas que l'on s'apitoie sur son handicap. Patrick veut désormais s'investir pleinement pour l'ATHA. Car malgré les progrès faits en faveur des personnes en situation de handicap, Patrick est conscient qu'il reste encore beaucoup à faire.

Il raconte d'ailleurs avec le sourire qu'au tout début où il arrivait avec son véhicule au parking souterrain, il n'y avait pas de places réservées pour

les personnes en situation de handicap. Patrick devait le garer et descendre toutes les 2 heures, pour mettre des pièces dans l'horodateur !

Ah oui, j'allais oublier. Si vous voulez faire plaisir à Patrick, offrez-lui des friandises, c'est un de ses petits plaisirs favoris !

Jean-Luc Trouillard.
Adhérent Bretagne-Pays De Loire

Si vous souhaitez
faire un témoignage
ou rejoindre l'Atha
comme bénévole/correspondant

Contactez-nous au:
01 41 24 49 50

contact@atha.fr

POURQUOI SOUTENIR L'ATHA en 2019 ?

La Poste et Orange comptent de nombreuses Associations ayant des activités touchant à tous les domaines de la vie. Au sein du secteur solidarité il y a L'ATHA fondée en 1985 par un postier en situation de handicap lorsqu' aucune législation n'existait hormis la loi du 30 juin 1975. A ces débuts, l'ATHA était le porte-parole des personnes en situation de handicap au travail. Puis, avec la loi de 1987 doublée de celle de 2005, la raison d'être évolue pour devenir le maintien dans l'emploi des personnes concernées. Malgré, l'existence des accords d'Entreprises l'Association perdure pour sensibiliser sur le handicap, accompagner les personnes dans leurs démarches, les informer voire les conseiller.

L'ATHA assume un peu un rôle de veille par rapport aux problématiques du handicap. En effet, pour elle, il est simple d'alerter sur des préconisations qui ne seraient pas respectées ou sur des dispositions nécessaires à prendre au regard des divers contextes de l'entreprise. Toutefois, il convient aussi de ne pas oublier, le rôle de l'Association auprès des demandeurs en situation de handicap. Selon le cas soulevé, elle est légitime pour apporter son regard d'expert sur la notion très hétérogène du handicap. L'ATHA accompagne la personne en situation de handicap à relever le défi de ne pas être dans le déni de son handicap ou de ne pas analyser la moindre décision au travers ce dernier. Le savoir être autant que le savoir-faire vis-à-vis de son handicap est un atout énorme pour demeurer acteur de son parcours professionnel.

L'ATHA sensibilise aussi La Poste ou Orange aux problématiques des situations de handicap au travail. Ainsi, elle a mis en place des outils permettant aux personnes de vivre un handicap pendant un laps de temps au cours duquel ces dernières prennent conscience des limites imposées par ce dernier. Ces animations se font en général au cours des forums. L'Association



propose aussi des interventions spécifiques auprès des assistants sociaux, préventeurs, référents handicap, CHSCT, CTPC.

Ainsi, le fait de travailler sur ces deux axes d'approche des situations de handicap au travail permet à cette thématique d'évoluer quant à sa prise en compte dans les différents collectifs de travail. Il s'agit d'une étape nécessaire afin que les situations de handicap ne soient plus un frein mais deviennent un moteur des interactions sociales qui se jouent dans les collectifs de travail.

Voici dressées, les raisons pour lesquelles, il est important que nous continuons tous à soutenir l'ATHA dans ses missions et ses actions. Il faut être conscient que même si la problématique du handicap s'est trouvée résolue, demain elle peut réapparaître du fait d'une réorganisation ou de l'arrivée d'un nouveau collègue et/ou supérieur non sensibilisé ou d'une évolution du handicap en tant que tel. De plus, il faut avoir à l'esprit que la majorité des handicaps surviennent au cours de la carrière professionnelle. Dans ce cas, il est important de connaître l'existence de l'ATHA dans un souci préventif.

Une structure telle que l'ATHA n'existe pas dans tous les grands groupes comme à La Poste ou Orange. Il faut donc saisir cette chance pour que demain elle puisse encore perdurer dans nos deux Entreprises

Pour suivre l'actualité
de l'ATHA
rendez-vous sur le site web:
www.atha.fr

Vous aussi adhérez,
n'hésitez pas
à vous engager !

BULLETIN D'ADHÉSION 2019

Association ouverte à tous

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél domicile : Portable :
Mail :

Je suis : ☐ À La Poste → ☐ Courrier/colis ☐ Réseau ☐ La Banque Postale ☐ Transverse
☐ À Orange ☐ Autres
☐ Fonctionnaire ☐ Salarié ☐ Retraité



ASSOCIATION DES
PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP AU TRAVAIL
OU EN RETRAITE DE
LA POSTE & ORANGE

Immeuble Orsud
6^{ème} étage
3-5 Avenue Galliéni
94257 Gentilly Cédex
Tél : 01 41 24 49 50
Fax : 01 41 24 14 15
contact@atha.fr

www.atha.fr

☐ J'adhère à l'ATHA pour un montant annuel de 10 €. (comprenant la version numérique de la revue "Le Lien")
☐ Je m'abonne au journal « Le Lien » (version papier) pour 8 € de plus.
☐ Je m'abonne uniquement au journal « Le Lien » pour 16 € (tarif non adhérent).
☐ J'effectue un don de.....€

◆ Mode de paiement choisi: ☐ par chèque ☐ par prélèvement *

* Contacter le secrétariat pour recevoir le mandat SEPA

Montant total du règlement :€

Je suis reconnu(e) travailleur handicapé (RQTH) : ☐ Oui ☐ Non

J'accepte que mes coordonnées soient données au correspondant départemental de l'ATHA ☐ Oui ☐ Non*
- de figurer sur les photos publiées dans le journal de l'association « Le Lien »
☐ Oui ☐ Non*

*Sans réponse de votre part, nous considérons que la réponse est « oui »



Association à but non lucratif régie par la loi de 1901. CCP Paris 597 94 Z Code APE 913 E Siret 420 678 575 00010

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 39 et des suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Conformément au Règlement Européen sur la Protection des données (RGPD), entrée en vigueur le 25 mai 2018, L'Atha s'engage à garantir la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez-vous adresser à l'ATHA Immeuble Orsud 3-5 Avenue de Galliéni 94257 GENTILLY CEDEX.

Association à but
non lucratif régie
par la loi de 1901
CCP Paris 597 94 Z
Code APE 913 E
Siret 420 678 575 00010

Date et signature